

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 juillet 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 juillet 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 12

Nombre de conseillers suppléés : 3

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Michel BAISSAC, Marie-Brigitte CROZAT, Yvette BASTID, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Elie MALBOS, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Valérie RUEDA), Stéphane FRECHOU (représenté par Pierre MATHONIER), Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Charly DELAMAIDE (représenté par Claudine FLEY), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Mireille LABORIE (représentée par Bernard BERTHELIER), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Philippe SENAUD (représenté par Sébastien PRAT), Frédéric SERAGER (représenté par Christophe PESTRINAUX)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Géraud DELPUECH, Sylvie LACHAIZE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_082 : TRANSPORTS / AVENANT N°5 AU CONTRAT D'OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN – SA-SPL STABUS

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

Vu la délibération n° DEL_2018_195 en date du 17 décembre 2018 par laquelle le Conseil Communautaire de la CABA a approuvé le contenu du Contrat d'Obligations de Service Public (OSP) renouvelé avec la SA-SPL STABUS pour l'exploitation du réseau de transport public urbain pour une durée de six (6) années ;

Vu la délibération n° DEL_2019_091 en date du 2 juillet 2019 par laquelle le Conseil Communautaire de la CABA a approuvé l'avenant n°1 au Contrat OSP conclu entre la CABA et la SA-SPL STABUS pour l'exploitation du réseau de transport public urbain ;

Vu la décision du Président n° DEC_2020_082 en date du 15 mai 2020 approuvant l'avenant n°2 au Contrat OSP conclu entre la CABA et la SA-SPL STABUS pour l'exploitation du réseau de transport public urbain relatif à l'intégration du nouveau mode de commercialisation des titres de transport constitué par l'application de m-ticketing MyBus ;

Vu la délibération n° DEL_2022_123 en date du 15 décembre 2022 approuvant l'avenant n°3 au Contrat OSP conclu entre la CABA et la SA-SPL STABUS pour l'exploitation du

réseau de transport public urbain relatif à la prise en compte des effets de l'évolution des coûts des charges d'exploitation, dans un contexte inflationniste, sur la rémunération de Stabus et ses sous-traitants ;

Vu la délibération n° DEL_2023_004 en date du 9 février 2023 approuvant l'avenant n°4 au Contrat OSP conclu entre la CABA et la SA-SPL STABUS pour l'exploitation du réseau de transport public urbain relatif à la mise à niveau, en lien avec le contexte inflationniste, de certaines composantes de la rémunération de l'Opérateur Interne, notamment concernant les postes « assurances », « maintenance des véhicules » et « rémunération liée à l'offre de location de vélos » ;

Considérant qu'à la conclusion du Contrat OSP entre la CABA et la SA-SPL STABUS, l'offre de location de vélos gérée par l'Opérateur Interne, concernait 40 vélos conventionnels et 30 vélos à assistance électrique ; que celle-ci s'est étoffée en 2020 avec 10 vélos à assistance électrique supplémentaires, justifiant un premier ajustement de la rémunération de l'exploitant, de 35 000 € à 40 000 €, acté par l'avenant n°4 au contrat ;

Considérant qu'au cours de l'année 2023, l'offre de location de vélos s'est encore enrichie avec l'acquisition par la CABA de 10 vélos à assistance électrique type « VTC », plus polyvalents ; qu'il convient en conséquence de revoir une nouvelle fois la rémunération de l'Opérateur Interne au titre de ce service ;

Considérant que le premier paragraphe de l'article 32.2.2 du Contrat OSP intitulé « Rémunération liée à l'offre de location de vélos (R2) » est dès lors modifié comme suit : « À la date de l'avenant n°5 au Contrat, le montant de la Rémunération d'exploitation liée à la gestion et à l'exploitation de l'offre de location de vélos (R2) est fixé à 45 000 € » ;

Toutes les autres dispositions du Contrat OSP demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°5 au Contrat d'Obligations de Service Public liant la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac à la SA-SPL STABUS pour l'exploitation du réseau de transport public, en tant qu'il modifie pour l'avenir les montants liés aux charges d'exploitation de l'offre de location de vélos (R2) dans la rémunération versée à l'exploitant, conformément au projet joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.